

COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU BASSIN VERSANT DU GAPEAU

COMPTE RENDU DE REUNION SÉANCE DE LA CLE DU JEUDI 10 JUIN 2021 À CARNOULES À 10H00

Date de la convocation : Le 27 mai 2021

Nombre de représentants de la commission : 40
Présents : 24
Pouvoirs : 8
Absents excusés : 5

L'an deux mille vingt et un le 10 juin, la Commission Locale de l'Eau du bassin versant du Gapeau s'est réunie Salle Daumier, à Carnoules, pour sa séance.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- *Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :*

Madame Véronique BACCINO – Conseil départemental du Var
Monsieur Jean-Martin GUISIANO – Communauté d'agglomération Provence Verte
Monsieur Philippe LAURERI – Communauté de communes de la Vallée du Gapeau
Monsieur Jean-Bernard KISTON - Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures
Monsieur Christian DAVID - Communauté de communes Cœur du Var
Monsieur Roger ANOT – Commune de Belgentier
Monsieur Michel ARMANDI – Commune de Collobrières
Madame Catherine ALTARE – Commune de Puget Ville
Monsieur Ludovic ESTAMPE – Commune de Solliès-Toucas
Monsieur Michel NOIROT – Commune de Solliès-Ville
Monsieur Patrick MARTINELLI – Syndicat Mixte du Bassin versant du Gapeau

- *Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :*

Madame Marine RENARD –Chambre d'agriculture du Var
Monsieur Olivier CAVALLO –Chambre de commerce et d'industrie du Var
Madame Colette RICHARD –CIL « les résidents des quartiers Est de Hyères »
Monsieur Franck CHAUVET –Fédération Hydraulique du Var
Monsieur Louis FONTICELLI –Fédération du Var pour la pêche et la protection du milieu aquatique
Madame Josette FAYS – Association Var Inondation Ecologisme
Monsieur Daniel PEUVRIER – AVSANE
Madame Mélanie KLOBB – CIL de la Vallée de Sauvebonne
Monsieur Alain CATUREGLI – Syndicat Agricole et Horticole Hyères
Madame Isabelle MAURY – Société du Canal de Provence

- *Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics intéressés :*

Madame Chantal REYNAUD – représentant la DDTM

Madame Sophie LASNIER – représentant de l'AERMC

Monsieur Michel NIVEAU – Représentant de l'OFB

POUVOIRS :

Monsieur François DE CANSON – Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur à Patrick MARTINELLI

Monsieur Eric GIRARDO - Métropole Toulon - Provence – Méditerranée à Christian DAVID

Madame Hélène VERDUYN - Communauté d'agglomération Sud-Sainte-Baume à Jean-Bernard KISTON

Monsieur Yves PALMIERI - Communauté de communes de la Vallée du Gapeau à Philippe LAURERI

Monsieur Christian OLLIVIER – Parc régional de la Sainte-Baume à Roger ANOT

Madame la directrice de la DREAL PACA à la DDTM du Var

Monsieur le délégué de l'ARS PACA à l'AERMC

Monsieur le directeur du parc national de Port-Cros à l'OFB

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Bernard MOUTTET - Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures

Monsieur Fernand BRUN – Commune de Pignans

Madame la président de l'association UFC QUE CHOISIR

Monsieur le Préfet coordonnateur de bassin Rhône méditerranée

Monsieur le délégué militaire départemental

Monsieur Vincent CHERY – représentant de la Préfecture

Madame Isabelle MONFORT – Métropole Toulon - Provence - Méditerranée

Monsieur Christian SIMON – Métropole Toulon - Provence – Méditerranée à Isabelle MONFORT

SECRETAIRE DE SEANCE :

A l'UNANIMITE : 24+ 8 voix pour, Monsieur Philippe LAURERI, est désigné en qualité de secrétaire de séance

N°09-2021 : PROJET DE MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE EN EPTB.

VU l'article 213-12 du code de l'environnement I et II relatif aux EPAGE et EPTB.

VU le décret n°2018-847 du 4 octobre 2018 relatif aux Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux et aux Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

VU le livre 1 guide méthodologique pour l'élaboration et la mise en œuvre des Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux chapitres 2 et 7

VU le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhône Méditerranée 2016-2021 (carte 4B)

VU la Stratégie d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau (SOCLE)

VU la loi NOTRE du 7 août 2015 (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) impliquent la mise en œuvre de la compétence GeMAPI au 1^{er} janvier 2018

VU l'avis favorable du Comité de Bassin en date du 12 juin 2020

VU les statuts du Syndicat Mixte en date de l'arrêté préfectoral du 4 septembre 2020

Le président expose :

L'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) est un syndicat mixte en charge de missions de coordination dans le domaine de l'eau à l'échelle du bassin ou groupement de sous bassins versants hydrographiques et de maîtrise d'ouvrage.

Le SAGE sera prochainement approuvé. Le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau est depuis sa création le 3 février 2014, la structure porteuse du SAGE.

Le Syndicat Mixte est monté en puissance depuis sa création avec le recrutement de 4 agents en 5 ans pour mener à bien l'ensemble des actions portées et créer une véritable dynamique de territoire.

L'articulation de la CLE et la structure porteuse du SAGE « le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau » est fondamentale. Il garantit un ancrage local du SAGE pour que l'ensemble des acteurs locaux puisse se l'approprier au mieux.

L'articulation entre la CLE et la structure porteuse du SAGE est fondamentale, tant au niveau politique que technique et financier dans la phase d'élaboration du SAGE et sa mise en œuvre.

La labellisation n'entraîne aucun changement dans les statuts du syndicat mixte hormis son appellation. Le Syndicat mixte reste un syndicat mixte fermé avec les mêmes compétences et le même périmètre d'exercice que dans ses statuts actuels.

Le Président propose que la CLE encourage le Syndicat Mixte à engager la modification statutaire en EPTB.

Mme Josette FAYS, trouve dommage qu'il n'y ait pas eu une présentation explicative de l'EPTB avant l'installation de la CLE.

Le Président propose que la CLE valide le projet de modification des statuts du Syndicat Mixte en EPTB.

A noter que Mme Isabelle MONFORT et son pouvoir ainsi que M. Vincent CHERY n'ont pas pris part au vote.

**LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU,
LE PRÉSIDENT ENTENDU, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

A L'UNANIMITE : ADOPTE LES MODIFICATIONS DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE EN EPTB

**32 VOIX
POUR**

0 CONTRE

0 ABSTENTION

Fait à PIERREFEU-DU-VAR et délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme,

**LE PRÉSIDENT
DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU**
Patrick MARTINELLI

Visa Préfecture du Var :
Publication :

